

*Attestation de la prise en compte de la réglementation environnementale RE2020
au dépôt de la demande de permis de construire*



Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Je soussigné : **Mr LIOT Gérard**

Adresse	33 rue du prieuré		
Code postal	16560	Localité	AUSSAC VADALLE

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre, si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

EXTENSION MAISON INDIVIDUELLE

située à :

Adresse	20 rue du prieuré		
Code postal	16560	Localité	AUSSAC VADALLE

Référence(s) cadastrale(s) : B592 -B593

Surface de référence : **18 m²**

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire (**pour toute extension de bâtiment ≤ 50 m² ou extension de bâtiment hors maison individuelle ≤ 150 m² et ≤ 30 % de la Sref du bâtiment existant**) :

- Disposition 2 : L'opération de construction sus-citée prend en compte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Signataire : Mr LIOT Gérard

Le :

Signature :